MS109

Micromedia Limited

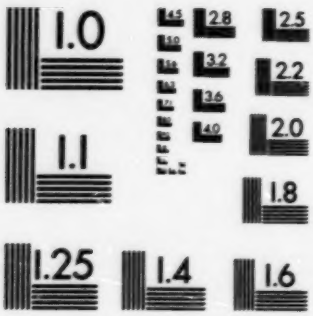

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

This statement was filmed with this document.
If the pages of the document are less clear
than this statement it is due to the poor
photographic quality of the document.

NATIONAL MICROGRAPHICS ASSOCIATION

24x

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

rapport annuel 1980-1981

Rédaction: Régie des assurances agricoles
du Québec

Composition et montage: Compélec inc.

Édition réalisée
à la Direction générale des publications gouvernementales
par Jean-Eudes Boutin, chargé de projets
Ministère des Communications du Québec
du Québec

Depôt légal — 2e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-02498-2
ISSN 0714-3249
© Gouvernement du Québec

RÉGIE DES ASSURANCES AGRICOLES DU QUÉBEC

rapport annuel 1980-1981

Éditeur officiel
Québec

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Régie des assurances agricoles du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1981.

Ce rapport a été préparé selon les dispositions de l'article 19 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q. c- A-30), de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L.R.Q. c. A-31), de la directive numéro 1-78 du Conseil du trésor concernant la préparation des rapports annuels en tenant toutefois compte de la loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte et la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (1979 c. 73) sanctionnée le 21 décembre 1979 et proclamée le 21 janvier 1981.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Jean Garon

Québec, mai 1982

Monsieur Jean Garon, ministre
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200-A chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Régie des assurances agricoles du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1981.

Ce raport a été préparé selon les dispositions de l'article 19 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q. c-30), de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L.R.Q. c A-31), de la directive numéro 1-78 du Conseil du trésor concernant la préparation des rapports annuels en tenant toutefois compte de la loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte et la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (1979 c. 73) sanctionnée le 21 décembre 1979 et proclamée le 21 janvier 1981.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président et Directeur général,

Jacques Brulotte

Québec, mai 1982

Table des matières

Chapitre I
Structures, objectifs et programmes

1. Création de la Régie et loi constitutive 1
2. Modifications à la loi constitutive 1
3. Loi administrées 1
4. Description et nature des fonctions de la Régie 1
5. Structures
   A) Conseil d'administration 2
   B) Plan d'organisation administrative supérieure 2
6. Programmes et régimes en vigueur au 31 mars 1981
   A) Assurance-récolte 2
   B) Assurance-stabilisation 2
7. Objectif généraux et priorités
   A) Objectifs de la Régie 3
   B) Nature des priorités
      a) Assurance-récolte 3
      b) Assurance-stabilisation 3

Chapitre II
Ressources humaines et budgétaires

1. Ressources humaines
   a) Assurance-récolte 5
   b) Stabilisation des revenus 5
2. Ressources budgétaires
   A) Crédits votés par élément 5
   B) États financiers *consolidés* de la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 1981 6
      a) Rapport du vérificateur 7
      b) États financiers 8
         i) Bilan 8
         ii) Revenus et dépenses et avoir — Fonds d'assurance-récolte 10
         iii) Revenus et dépenses et avoir — Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles 11
         iv) Notes complémentaires 12
      c) Renseignements supplémentaires 14
         i) Continuité du fonds d'assurance-récolte par catégorie de culture 15
         ii) Continuité du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles par régime 15

Chapitre III
Réalisation et fonctionnement des programmes d'assurance-récolte

1. Introduction 17
2. Participation de la clientèle 17
3. Conservation du fonds d'assurance versus les indemnités payées 19
4. Frais d'administration des primes perçues 20

Chapitre IV
Statistiques administratives des programmes d'assurance-récolte

1. Participation de la clientèle assurance-récolte, année 1976-77 21
2. Participation de la clientèle assurance-récolte, année 1980-81 22
3. Évolution des fonds d'assurance, année 1977 versus année 1981 24
4. Statistiques concernant l'évolution du programme pour les pommes. 26

Chapitre V
Orientation et perspectives d'avenir des programmes d'assurance-récolte

1. Nouveaux programmes 27
2. Recherche et développement 27

Chapitre I
Structures, objectifs et programmes

1. Création de la Régie et loi constitutive

La Régie des assurances agricoles du Québec tire son origine de la « Loi sur l'assurance-récolte » (L.R.Q. c. A-30) sanctionnée et proclamée le 5 juillet 1974.

2. Modifications à la loi constitutive

Elle fut modifiée successivement le 20 novembre 1975 par le chapitre 39 des lois de 1975, le 1er avril 1977 par le chapitre 40 des lois de 1977 et le 21 décembre 1979 par le chapitre 73 des lois de 1979.

Cette dernière modification, connue sous le nom de « Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte et la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (1979, c. 73), fut majeure dans le sens qu'elle prévoyait l'intégration des activités de la « Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles » avec celles de la « Régie des assurances agricoles du Québec ».

Cette modification fut sanctionnée le 21 décembre 1979 et proclamée le 21 janvier 1981. Les états financiers des deux organismes ont été consolidés au 31 mars 1981. Effectivement, leurs opérations ont été fusionnées à partir du 1er janvier 1981.

Cependant, vu les implications antérieures, la Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles se doit de présenter ses propres états financiers pour la période s'étendant du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1980. Un rapport d'activités correspondant y est joint et on devra y référer en ce qui concerne les informations devant être normalement contenues aux chapitres II, III, IV et V du présent rapport.

3. Lois administrées

La Régie administre les programmes d'assurance-récolte en vertu de sa propre loi identifiée comme étant la « Loi sur l'assurance-récolte » (L.R.Q. c. A-30) et les régimes d'assurance pour la stabilisation des revenus agricoles, prévue selon les termes de la « Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles », (L.R.Q. c. A-31).

4. Description et nature des fonctions de la Régie

En vertu de sa loi constitutive et de la dernière modification qui lui fut faite, elle doit:

A) Instaurer et administrer, par règlement, des programmes d'assurance-récolte afin de pallier aux baisses de rendements graves dues à des causes de dommages incontrôlables selon les méthodes de gestions en usage; le coût des frais d'opération de ces programmes est entièrement défrayé par les gouvernements du Québec et du Canada, la prime étant partagée à partie égale par l'agriculteur et les gouvernements précités;

B) Administrer des régimes d'assurance-stabilisation des revenus pour les divers types de production afin de pallier à de fortes baisses de prix qui peuvent survenir sur les marchés, de manière à garantir aux agriculteurs un revenu annuel positif. Les frais administratifs de ces régimes sont entièrement défrayés par le gouver-

nement du Québec tandis que la prime est partagée au tiers par le producteur et aux deux tiers par l'État.

Les articles 69 de la Loi sur l'assurance-récolte et 9 de la Loi sur la stabilisation des revenus agricoles stipulent que les cotisations des exploitants et la part du gouvernement doivent permettre de créer des fonds d'assurance qui, à long terme, permettront de payer aux producteurs les compensations ou indemnités auxquelles ils sont droit.

5. Structures

A) Conseil d'administration de la Régie:

Jacques Brulotte, agronome, président et directeur général;

Lucien Bissonnette, agronome, vice-président et directeur général adjoint;

Magella Leclerc, agronome, vice-président et directeur général adjoint;

Jeannine Bourque, producteur agricole, régisseur;

Hubert, Bousquet, producteur agricole, régisseur;

Norbert Dubé, agronome, conseiller en production animale, régisseur;

Jules Poulin, producteur agricole, régisseur;

Paul-André Fortin, secrétaire-trésorier.

Avant que la « Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte et la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles » fut proclamée, le conseil d'administration de la Régie se composait comme suit:

Robert Samson, agronome, président et directeur général;

Jacques Brulotte, agronome, vice-président et directeur général adjoint;

Paul-Émile St-Pierre, producteur agricole, régisseur;

Réal Fredette, producteur agricole, régisseur;

M.-Marc Cloutier, secrétaire-trésorier.

B) Plan d'organisation administrative supérieure (P.O.A.S.)
À la suite de la fusion des activités de la Commission des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles avec celles de la Régie, un nouvel organigramme est à l'étude de; sa divulgation et son application sont conditionnelles à son approbation.

6. Programmes et régimes en vigueur au 31 mars 1981

A) Assurance-récolte	Année d'application
Grande culture système individuel	1968
Grande culture système collectif	1977
Betterave sucrière	1969
Bleuets	1978
Céréales commerciales	1975
Céréales de semence	1975
Fraisières et framboisières	1978
Légumes et transformation	1973
Légumineuses	1976
Maïs-grain	1970
Pommes	1972
Pommes de terre	1973
Tabac à cigare et à pipe	1970
Tabac jaune	1968
Culture maraîchère	1978
Culture de serre	1980

B) Assurance-stabilisation	
Régime pour les producteurs de boeuf de boucherie	1976
Régime pour les producteurs de pommes de terre	1977
Régime pour les producteurs de porcelets	1979
Régime pour les producteurs de maïs-grain	1979

Régime pour les producteurs de céréales	1980
Régime pour les producteurs de betterave sucrière	1980
Régime pour les producteurs de veaux de grain	1980

7. Objectifs généraux et nature des priorités

A) Les objectifs de la Régie se définissent comme suit:

a) constitution de fonds d'assurance pour chaque régime et programme, qui permettent de défrayer toutes indemnités ou compensations dues aux agriculteurs, selon les termes des lois et règlements administrés;

b) participation élevée des agriculteurs aux divers régimes et programmes de manière à leur assurer un revenu agricole positif;

c) limitation des frais d'administration de sorte que le rapport coût/prime soit acceptable par l'État.

B) Les priorités découlent naturellement des objectifs poursuivis et des besoins les plus pressants provenant des agriculteurs.

a) En assurance-récolte, l'instauration et la promotion des programmes sont nécessairement reliées:

i) au nombre d'agriculteurs intéressés par un programme;

ii) au degré de risque en cas de mauvaise récolte;

iii) à la nécessité d'offrir un support à d'autres programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

b) En assurance-stabilisation les régimes en vigueur ont été décrétés par le gouvernement en prenant en considération, entre autres, les facteurs suivants:

— l'intensité de fluctuation des prix et des revenus;

— les pouvoirs des producteurs ou des gouvernements sur la gestion des prix et de l'offre;

— le niveau de stabilité assuré par la production contractuelle;

— la nécessité d'offrir un support à d'autres programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Chapitre II
Ressources humaines et budgétaires

1. Ressources humaines

A) Le personnel plus particulièrement affecté aux programmes d'assurance-récolte se répartit comme suit:

— hors cadres	2
— administrateurs et A.C.S.	14
— professionnels	15
— techniciens et assimilés	33
— employés de bureau et assimilés	33
— ouvrier	1

B) Le personnel affecté aux régimes d'assurance-stabilisation se répartit comme suit:

— hors cadres	1
— administrateurs et A.C.S.	2
— professionnels	5
— techniciens et assimilés	3
— employés de bureau et assimilés	5

2. Ressources budgétaires

A) Crédits votés

Les crédits votés pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981 sont de 8 161 000 $ pour l'élément 1, programmes de l'assurance-récolte et 12 027 400 $ pour l'élément 2, régimes d'assurance-stabilisation des revenus.

Les attributions de dépenses sont citées subséquemment. Les dépenses de transfert, soit le montant des cotisations versées par l'État pour chaque programme et régime, se distribuent selon l'importance de chacun.

Éléments	1980-1981	1979-1980
	$	$
1 Assurance-récolte	8 161 000	6 573 500
2 Assurance-stabilisation des revenus agricoles	12 027 400	8 768 500
	20 188 400	**15 342 000**

Ventilation des crédits
en (000 $)

	Élément 1	Élément 2	1980-1981	1979-1980
Fonctionnement				
1. Traitements	1 931,9	391,9	2 323,8	2 563,3
2. Autres rémunérations	231,1	83,1	314,2	307,8
3. Communications	250,0	78,0	328,0	353,2
4. Serices	1 527,8	250,4	1 778,2	1 467,6
5. Entretien	7,0	1,0	8,0	7,6
6. Loyers	35,0	6,0	41,0	35,4
7. Fournitures	55,0	42,0	97,0	102,4
11. Autres dépenses	4,0	1,0	5,0	4,6
	4 041,8	853,4	4 895,7	4 841,9
Capital				
8. Équipement	34,3	20,8	55,1	55,1
Transfert				
10. Transfert	4 084,9	11 153,2	15 238,1	10 445,0
	8 161,0	**12 027,4**	**20 188,4**	**15 342,0**

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan des fonds d'assurance administrés par la Régie des assurances agricoles du Québec au 31 mars 1981 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'avoir du fonds d'assurance-récolte de l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 1981 et l'état des revenus et dépenses et de l'avoir du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles de l'exercice de trois mois terminé le 31 mars 1981. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière des fonds d'assurance administrés par la Régie au 31 mars 1981 ainsi que les résultats de leurs opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Rhéal Chatelain, f.c.a.,
Vérificateur général.

Québec, le 19 juin 1981.

Régie des assurances agricoles du Québec Fonds d'assurance

(L.R.Q., c. A-30 et modifications)

BILAN AU 31 MARS 1981

Actif

	1981	31 mars 1980
	$	$
Fonds d'assurance-récolte		
Encaisse	330 168	842 224
Dépôts au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	5 995 778	2 121 802
Dépôts à terme et intérêts courus		8 882 901
	6 325 946	**11 846 927**

		31 décembre 1980
		$
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles		
Encaisse	4 524	203 008
Débiteurs	371 522	507 204
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	2 381 451	2 993 333
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	11 370 374	11 190 869
	14 127 871	**14 894 414**
	20 453 817	**26 741 341**

Pour la Régie

Jacques Brulotte
Magella Leclerc

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Passif

	1981	31 mars 1980
	$	$
Fonds d'assurance-récolte		
Provision pour indemnités et compensations aux assurés	1 239 980	94 166
Cotisations des assurés perçues d'avance	2 126 538	1 714 691
	3 366 518	1 808 857
Avoir du fonds d'assurance-récolte	2 959 428	10 038 070
	6 325 946	**11 846 927**

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

		31 décembre 1980
		$
Créditeurs	10 264	47 094
Provision pour compensations aux assurés	155 000	5 313 000
Cotisations et contribution non gagnées	10 801 867	6 677 823
	10 967 131	12 037 917
Avoir du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	3 160 740	2 856 497
	14 127 871	**14 894 414**
	20 453 817	**26 741 341**

Régie des assurances agricoles du Québec
Fonds d'assurance-récolte
Revenus et dépenses et avoir de l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 1981

	1981	1980
	$	$
Revenus		
Cotisations des assurés	4 041 822	2 496 220
Contribution du gouvernement du Québec	4 041 822	2 496 220
	8 083 644	4 992 440
Intérêts sur dépôts	1 878 046	1 276 211
	9 961 690	6 268 651
Dépenses		
Indemnités et compensations	17 040 332	3 682 602
Frais d'administration et frais généraux (note 3)	3 910 302	3 342 838
	20 950 634	7 025 440
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	3 910 302	3 342 838
	17 040 332	3 682 602
Excédant des dépenses sur les revenus de l'exercice	7 078 642	(2 586 049)
Avoir du fonds d'assurance-récolte au début	10 038 070	7 452 021
Avoir du fonds d'assurance-récolte à la fin	2 959 428	10 038 070

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Régie des assurances agricoles du Québec
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 4)
Revenus et dépenses et avoir
de l'exercice de trois mois terminé le 31 mars 1981

	$
Revenus	
Intérêts sur dépôts	445 447
Moins: Remboursements de cotisations aux assurés	25 370
Remboursement de la contribution du gouvernement du Québec	50 740
	76 110
	369 337
Dépenses	
Compensations aux assurés	65 094
Frais d'administration et frais généraux (note 3)	164 478
	2294572
Moins: Dépenses assumées par le gouvernement du Québec	164 478
	65 094
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	304 243
Avoir du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles au 31 décembre 1980	2 856 497
Avoir du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles au 31 mars 1981	3 160 740

Les notes afférentes aux états financiers en font partie intégrante.

Régie des assurances agricoles du Québec
Fonds d'assurance

Notes complémentaires

1. Constitution et objet

La Régie des assurances agricoles du Québec est une corporation au sens du Code civil qui a pour objet, selon les dispositions de sa loi constitutive (L.R.Q., c. A-30 et modifications), d'administrer l'assurance-récolte et, conformément à la Loi les établissant (L.R.Q., c. A-31), les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles prescrits par le gouvernement.

Assurance-récolte

L'assurance-récolte garantit aux cultivateurs un rendement minimum de leurs cultures moyennant des cotisations. Les cotisations des exploitants et une contribution du même montant de la part du gouvernement doivent servir à créer un fonds d'assurance, constitué par la Loi sur l'assurance-récolte, qui à long terme, permettra de payer des indemnités garanties par contrat. Il s'ensuit pour la Régie un premier objectif précis, soit de vendre des polices d'assurance-récolte aux taux actuariels recommandés. Un second objectif découle du premier en ce que l'administration de ces régimes d'assurance doit s'accomplir au plus bas coût possible.

Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ont pour but de garantir aux producteurs un revenu annuel net positif. Les cotisations des adhérents aux régimes et la contribution du gouvernement égale au double des cotisations alimentent un fonds d'assurance, constitué par la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles, qui doit permettre à long terme le paiement à tous les adhérents des compensations auxquelles ils ont droit.

2. Conventions comptables

Frais d'administration et frais généraux

Les frais d'administration et les frais généraux de la Régie sont assumés par le gouvernement du Québec et payés à même les deniers accordés annuellement à cette fin par la Législature.

Le coût des avantages sociaux accordés aux employés de la Régie et celui des services de soutien tels que service téléphonique, allocation d'espaces, services d'informatique, etc., défrayé à même les crédits de différents ministères, ne sont pas réprésentés aux états des revenus et dépenses et de l'avoir des fonds d'assurance.

Le coût des acquisitions de biens en capital est imputé aux dépenses de l'exercice, conformément aux conventions comptables du gouvernement du Québec.

3. Frais d'administration et frais généraux

Fonds d'assurance-récolte

	1981	1980
	$	$
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	1 795 391	1 720 734
Services de transport et de communication	197 902	209 782
Services professionnels, administratifs et autres	1 790 954	1 310 297
Entretien et réparations	4 690	10 001
Loyers	48 520	28 044
Fournitures et approvisionnements	52 774	47 266
Matériel et équipement	19 075	15 886
Autres dépenses	996	828
	3 910 302	3 342 838

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	1981 (3 mois)
	$
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	112 378
Services de transport et de communication	18 813
Service professionnels, administratifs et autres	30 455
Fournitures et approvisionnements	2 808
Autres dépenses	24
	164 478

4. Changement de nom de la Régie de l'assurance-récolte du Québec et changement de l'administrateur des régimes et du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

La loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte et la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L.Q. 1979, c. 73), sanctionnée le 21 décembre 1979 et entrée en vigueur le 21 janvier 1981, a eu pour effet, entres autres, de changer le nom de Régie de l'assurance-récolte du Québec en celui de Régie des assurances agricoles du Québec et de confier à cette dernière l'administration des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles établis en vertu de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus (L.R.Q., c. A-31 et modifications).

Pour fins de présentation des états financiers de la Régie, le transfert d'administration de la Commission administrative des rgimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à la Régie des assurances agricoles du Québec a pris effet le 31 décembre 1980 au lieu du 21 janvier 1981. Ainsi, l'avoir du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles transféré à cette date s'établissait à 2 856 497 $ selon les derniers états financiers vérifiés de ce fonds d'assurance lequel comportait des éléments d'actif et de passif totalisant respectivement 14 894 414 $ et 12 037 917 $. Par conséquent, les opérations du 1er au 21 janvier 1981 du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles sont rapportées aux présents états financiers.

Régie des assurances agricoles du Québec
Fonds d'assurance
Continuité du fonds d'assurance-récolte par catégorie de culture de l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 1981

	Solde au 31 mars 1980	Cotisations et contribution	Indemnités et compensations	Intérêts sur dépôts	Solde au 31 mars 1981
	$	$	$	$	$
Grandes cultures					
Système individuel					
Céréales	1 288 527	898	2 933	179 105	1 465 597
Maïs fourrager	813 180	40 761	32 323	116 569	938 187
Prairies	1 349 834	16 677	6 966	188 972	1 548 517
Système collectif					
Céréales	(276 720)	839 565	1 745 981	56 364	(1 126 772)
Maïs fourrager	239 875	476 379	546 068	92 126	262 312
Foin	1 566 929	2 614 453	10 827 439	239 521	(6 406 536)
Cultures commerciales					
Betterave sucrière	211 663	95 812	76 675	30 423	261 223
Bleuets	(31 477)	19 553	100 444	(4 603)	(116 971)
Céréales	430 293	230 609	82 118	80 879	659 663
Céréales cultivée pour la semense	184 212	54 703	37 068	30 535	232 382
Fraisières	66 262	52 746	101 660	10 641	27 989
Framboisières	(8 028)	8 916	47 998	(706)	(47 816)
Haricots jaunes	65 766	111 399	66 991	13 970	124 144
Haricots verts	76 359	60 084	65 367	11 373	82 449
Légumineuses	75 988	172 694	380 775	6 947	(125 146)
Maïs grain	1 667 521	1 330 404	1 482 944	359 303	1 874 284
Maïs sucré	30 749	50 724	23 203	6 857	65 127
Pois vert (type Alaska — non ridé)	71 949	65 911	14 660	14 105	137 305
Pois verts ridés	91 460	116 855	80 352	16 906	144 869
Pommes (classées)	(240 282)	256 453	49 452	(20 099)	(53 380)
Pommes (non classées)	83 898	64 473	11 522	20 214	157 063
Pommiers nains et semi-nains	4 662	671	933	747	5 147
Pommes de terre	17 368	433 591	782 658	47 216	(284 483)
Tabac à cigare	83 215	8 950	8 177	12 210	96 198
Tabac jaune	2 079 277	825 530	323 199	349 685	2 930 993
Cultures maraîchères					
Légumes divers	36 089	23 396	39 291	5 318	25 512
Légumes feuillus	14 982	27 068	31 225	3 084	13 909
Légumes fruits	20 801	21 278	41 020	2 519	3 579
Légumes racines	22 927	55 459	21 108	7 058	64 336
Légumes vivaces	779	2 976	8 338	245	(4 338)

Régie des assurances agricoles du Québec
Fonds d'assurance
Continuité du fonds d'assurance-récolte par catégorie de culture de l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 1981

	Solde au 31 mars 1980	Cotisations et contribution	Indemnités et compensations	Intérêts sur dépôts	Solde au 31 mars 1981
	$	$	$	$	$
Cultures de serres					
Concombres	3	1 230		147	1 380
Laitue	1	423		60	484
Tomates	8	3 003	1 144	355	2 222
Total	**10 038 070**	**8 083 644**	**17 040 332**	**1 878 046**	**2 959 428**

Régie des assurances agricoles du Québec
Fonds d'assurance
Continuité du fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles par régime de l'exercice de trois mois terminé le 31 mars 1981

	Solde au 31 décembre 1980	Cotisations et contribution	Compensations aux assurés	Intérêts sur dépôts	Solde au 31 mars 1981
	$	$	$	$	$
Régime					
Producteurs de viande de boucherie	7 444 675	47 626	7 974	451 449	7 935 776
Producteurs de pommes de terre	(200 615)	(63 919)	—	(64 427)	(328 961)
Producteurs de procelets	(4 894 970)	(96)	2 852	37 295	(4 860 623)
Producteurs de maïs grain	422 569	(53 714)	—	15 612	384 467
Producteurs de céréales	2 992	(6 007)	—	2 930	(85)
Producteurs de veaux de grain	81 846	—	54 268	2 588	30 166
	2 856 497	(76 110)	65 094	445 447	3 160 740

Chapitre III
Réalisation et fonctionnement des programmes d'assurance-récolte

1. Introduction:

Selon la description et la nature des fonctions de la Régie, cette dernière se doit de concevoir et d'administrer des programmes et des régimes d'assurance afin de normaliser le revenu des agriculteurs.

Cette normalisation se fait d'après des modalités différentes selon qu'il s'agisse de rendement de récolte ou du prix obtenu sur le marché.

Cependant, dans tous les cas, les plans d'assurance doivent générer, via les primes perçues, suffisamment de fonds pour faire face aux indemnités et aux compensations à venir. De plus, ils doivent être suffisamment attrayants quant aux taux de cotisation, aux compensations et aux indemnités, de manière à intéresser la majorité de la clientèle et permettre un rapport/primes raisonnablement bas.

Toutefois, les avantages que peuvent en retirer les agriculteurs ne doivent pas compromettre la stabilité des fonds d'assurance d'autant plus que les gouvernements défraient la moitié du coût de la prime et la totalité des coûts d'opération.

Voilà pourquoi nous examinerons pour chaque élément les items suivants:

A- Participation de la clientèle;

B- Conservation des fonds d'assurance versus indemnités payées;

C- Frais d'administration des primes vendues.

2. Participation de la clientèle:

A) Système collectif des grandes cultures:

Deux tableaux statistiques, pages 40 et 41, explicitent la participation de la clientèle pour les divers programmes au cours des années d'assurance 1976-77 et 1980-81 quant aux valeurs et aux surfaces assurées, aux primes perçues ainsi qu'au nombre de producteurs assurés.

Le système collectif des grandes cultures a été conçu et mis à l'essai au cours des années 1974, 75 et 76; il fut introduit graduellement dans les régions suivantes:

1977	Saguenay — Lac St-Jean	no. 12
	Abitibi — Témiscamingue	no. 9
1978	Rimouski	no. 1A
	La Pocatière	no. 1B
	Québec	no. 2
	Beauce	no. 3
1979	Nicolet	no. 4
	Sherbrooke	no. 5
	Trois-Rivières	no. 11
1980	Longueuil	no. 7
	Repentigny	no. 10
	Hull	no. 8
1981	St-Hyacinthe	no. 6

Une importante compagne d'information, tout au cours des années d'implantation, a été menée dans toutes les régions du Québec; les résultats furent spectaculaires: au 31 mars 1981, 13,498 producteurs avaient assuré leur foin de prairie pour 674,900 ha, 3,693

leur maïs fourrager pour 60,556 ha et 9,850 leurs céréales pour 97,170 ha. Les valeurs assurées pour l'ensemble de ces catégories se totalisent à 121,575,070 $ pour des surfaces globales de 832,626 hectares alors que le programme était inexistant en 1976.

B) Système individuel des grandes cultures:

En contre-partie, les catégories équivalentes, pour le système individuel des grandes cultures, ont été en régression tel que prévu et cet état de fait confirme la préférence des agriculteurs pour le système collectif.

C) Céréales commerciales et maïs-grain:

La participation dans les dits programmes a enregistré une nette progression et coïncide bien avec la politique d'auto-approvisionnement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. C'est particulièrement vrai pour le programme de maïs-grain qui, en 1976, est passé de 361 assurés avec 11 509 hectares à 836 assurés avec 38 276 ha en 1981.

D) Céréales de semence:

Compte tenu des limitations des emblavures de céréales de semence du Québec, le programme a progessé en passant de 61 assurés avec 1 074 ha en 1976 à 66 assurés avec 1 757 ha en 1981.

E) Légumineuses:

Ce programme a enregistré une forte progression en passant de 55 assurés avec 1 116 ha en 1976 à 345 assurés avec 6 244 ha en 1981.

F) Pommes de terre:

La participation enregistrée a été très forte en passant de 25 assurés avec 668 ha en 1976 à 90 assurés avec 4 914 ha en 1981.

G) Légumes de transformation:

Si l'on considère les chiffres absolus, ce programme, qui comprend les catégories suivantes: pois ridés et non ridés, haricots jaunes et haricots verts, ainsi que le maïs sucré, accuse un certain retard. En effet, la participation passe de 844 assurés avec 9 662 ha en 1976 à 686 assurés avec 6 389 ha en 1981.

Cependant, il est très important de noter que la Régie a assuré d'une manière régulière environ 85% des producteurs indépendants.

H) Betteraves sucrières:

Cette production est concentrée dans les comtés avoisinant la Raffinerie de sucre localisée à St-Hilaire de Rouville. La Régie assure 85% des surfaces ensemencées.

Ce programme est caractérisé par une bonne stabilité si l'on considère que les surfaces assurées sont demeurées stables et que l'industrie de la betterave se concentre entre les mains des meilleurs producteurs.

Cependant, ce programme d'assurance est destiné à prendre de l'envergure avec le programme d'expansion mis en oeuvre par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

I) Tabac jaune;

Cette production est principalement concentrée dans le comté de Joliette.

Ce programme est caractérisé par une bonne stabilité, avec la quasi totalité des producteurs et des surfaces assurées.

J) Tabac à cigare et à pipe:

Cette culture compte un nombre limité de producteurs dont seulement 35 étaient assurés en 1981; elle est fortement en régression dans le Québec et ce programme d'assurance est affecté en conséquence.

K) Pommes:

Ce programme accuse un certain retard avec 135 producteurs assurés en 1976 pour 151 480 unités-arbres, par rapport à 103 producteurs assurés avec 129 648 unités-arbres en 1981.

Une récente étude des divers programmes d'assurance pour les pommes, offerts par les autres provinces canadiennes, démontre que le programme du Québec est avantageux en cas de baisse de qualité et/ou de rendement. Effectivement, depuis le début du programme, les producteurs assurés ont déboursé en cotisations la somme de 977 931 $ et ont reçu en indemnités la somme de 1 840 546 $, donc ils ont reçu 1,88 $ pour chaque dollar investi. Au chapitre IV, on retrouve des données statistiques illustrant l'évolution du programme depuis l'année 1976-77.

L) Fraises et framboises:

Cultures maraîchères et cultures de serres:

Les deux premiers programmes ont été initiés en 1978 et le dernier en 1980.

Ces programmes s'adressent à de nombreux producteurs dont la majorité cultive des superficies moyennes ou petites; ils sont destinés à prendre beaucoup d'expansion au cours des années à venir.

Sommaire

Dans l'étude comparative des statistiques concernant la participation de la clientèle pour les données 1977 et 1981, il faut tenir compte que les programmes suivants ont été ajoutés:

1977 Système collectif des grandes cultures;

1978 Fraisières et framboisières;
Cultures maraîchères;
Bleuetières;

1980 Serres.

La catégorie pomme de transformation est apparue en 1978 et la catégorie pommier-nain en 1979.

Tel que le démontre les statistiques suivantes, la participation de la clientèle s'est largement accrue depuis l'année 1976-77.

	1977	1976
Nombre de participants	6 300	17 000
Superficies assurées	404 235 ha	914 783 ha
Valeurs assurées	43 275 051 $	181 594 138 $
Primes perçues	2 853 663 $	7 928 675 $

3. Conservation des fonds d'assurance versus les indemnités payées:

En dépit de la participation accrue de la clientèle, tant en terme de nombre d'assurés, de primes perçues, de surfaces et de valeurs assurées, les fonds d'assurance ont globalement baissé de 246 173 $ entre les années d'assurance 1976-77 et 1980-81.

Cette baisse est due aux indemnités versées aux producteurs, pour le montant de 17 040 332 $ au cours de l'année 1980-81, consécutives aux conditions climatiques très défavorables qui ont affecté plusieurs récoltes; voici, par programme, les principales causes de pertes encourues.

Système collectif:

Des pluies abondantes ont particulièrement affecté la récolte de foin dans l'Est et plusieurs producteurs n'ont pu engranger une partie de leur récolte; la Régie a dû verser 10 827 439 $ pour la seule catégorie foin.

La pluie qui a prévalu pendant la fenaison s'est continuée lors de la récolte des céréales, beaucoup de pertes ont eu lieu au champ; pour cette catégorie, la Régie a déboursé 1 745 981 $.

Programme pour les bleuetières:

Les gelées tardives du printemps ont pratiquement détruit toute la floraison des bleuetières du Lac St-Jean, entraînant des pertes indemnisables de 100 444 $.

Programme pour les fraises, les framboises et les légumineuses:

Les conditions climatiques très rigoureuses au cours de l'hiver 1980-81 ont causé une forte mortalité hivernale dans les plantations de fraises et framboises ainsi que dans les luzernières obligeant la Régie à débourser effectivement les montants de 101 660 $, 47 998 $ et 380 775 $.

Programme des légumes de transformation:

Sur une période de 5 ans, le dit programme, comprenant les récoltes de haricots jaunes, haricots verts, maïs sucré et pois verts s'est stabilisé: déficitaire de 151 571 $ en 1976, il est devenu excédentaire en 1981 avec 533 894 $.

Programme pommes:

L'ensemble du programme s'est amélioré en passant d'un déficit de 344 135 $ en 1976 à un excédent de 108 830 $ en 1981.

Programme pommes de terre:

Le programme est devenu déficitaire avec le paiement d'indemnités de 782 658 $ principalement consécutives à des dommages graves occasionnés par le mildou et le rosissement des yeux, entraînant de fortes pertes au champ et en entrepôt.

Programmes de tabac jaune et de maïs-grain:

Ces deux programmes ont connu une forte progression en enregistrant des augmentations respectives de 2 011 660 $ et 1 537 348 $ en dépit du paiement d'indemnités substantielles.

Sommaire

Au total, pour 33 catégories de fonds d'assurance, 7 sont déficitaires et 26 sont excédentaires. Le niveau du fonds d'assurance de chaque programme traduit assez bien l'état de santé financier de chacun d'eux.

Cependant, pour apprécier à sa juste valeur, le degré de participation financière des agriculteurs et des deux paliers de gouvernement aux divers régimes d'assurance depuis leur instauration, il est très important de prendre connaissance des statistiques suivantes:

Cotisations versées par les agriculteurs	18 994 737 $
Cotisations versées à part égale par les gouvernements du Québec et du Canada	18 994 737 $
Indemnités versées par la Régie au agriculteurs assurés	48 800 137 $

Cette dernière somme tient compte de 9 000 000 $ versés par le gouvernement du Québec annulant les avances consenties et non remboursées en date du 12 juin 1974.

Le solde consolidé des fonds d'assurance au 31 mars 1981 s'explique par le jeu des intérêts gagnés ou payés selon l'état excédentaire ou déficitaire de chaque fonds d'assurace.

4. Frais d'administration des primes vendues:

Le resserrement des dépenses, une meilleure utilisation du personnel ainsi que l'accroissement de la participation de la clientèle ont permis d'améliorer sensiblement le rapport coût/prime tel que le démontrent les chiffres ci-dessous mentionnés:

Année financière	Frais administratifs	Primes	Rapport Coût/Primes
	$	$	$
1975-76	2 580 775	2 479 144	1,04
1976-77	2 638 135	2 714 140	0,97
1977-78	2 709 062	2 935 908	0,92
1978-79	3 067 342	3 629 204	0,85
1979-80	3 342 838	4 992 440	0,67
1980-81	3 910 302	8 083 644	0,48

Chapitre IV
Statistiques administratives des programmes d'assurance-récolte

Participation de la clientèle
Année d'assurance 1976-77

Programmes et catégories	Valeurs assurées	Surface (ha)	Primes $	Nombre d'assurés par catégorie	Taux de prime
	$		$		(% moyen)
Système collectif					
Foin*	6 543 474	86 500[1]	185 692	1 730	3,125
Maïs fourrager**	1 887 216	6 820	58 976	650	3,125
Céréales*	1 585 069	14 787	59 740	980	3,75
Système individuel					
Foin	8 181 921	93 668	473 502	3 982	5,79
Maïs fourrager	3 669 810	15 214	241 130	1 236	6,57
Cultures commerciales					
Betterave sucrière	2 142 450	2 445	96 608	244	4,51
Bleuets*	57 055	1 372	9 985	12	17,5
Céréales					
Avoine	134 650	1 259	16 614	74	12,33
Orge	40 095	298	5 214	22	13,00
Blé	197 100	1 585	25 131	86	12,75
Céréales de semence					
Avoine	182 257	720	16 603	34	9,11
Orge	25 885	92	2 658	7	10,27
Blé	70 926	262	7 132	20	10,05
Fraises et**	554 903	408	48 406	86	8,72
framboises**	40 590	35	4 140	20	7,50
Légumes de transformation					
Haricots jaunes	404 874	1 288	53 171	140	13,13
Haricots verts	456 877	1 351	60 372	121	13,21
Maïs sucré	770 256	2 379	76 001	188	9,87
Pois	1 475 485	4 644	258 044	395	17,49
Légumineuses	94 906	1 116	14 329	55	15,09
Maïs-grain	3 682 007	11 509	277 585	361	7,54
Pommes classées	2 022 718	151 480[2]	238 417	135	11,79
Pommes de terre	563 434	668	45 253	25	8,05
Tabac à cigare & à pipe	331 255	188	32 297	100	9,75
Tabac jaune	7 599 565	3 073	453 822	137	6,25

* Mis en vigueur en 1977.
** Mis en vigueur en 1978.
(1) Estimation.
(2) Les chiffres cités expriment des unités-arbres et son exclus des surfaces totales.

Participation de la clientèle
Année d'assurance 1976-77 (suite)

Programmes et catégories	Valeurs assurées	Surface (ha)	Primes $	Nombre d'assurés par catégorie	Taux de prime
	$		$		(% moyen)
Cultures maraîchères					
Légumes racines**	212 177	372	32 313	42	13,65
Légumes feuillus**	108 586	177	17 751	41	14,03
Légumes fruits**	118 583	181	19 550	94	14,42
Légumes divers**	121 548	312	21 656	37	15,60
Légumes vivaces	19 379	32	1 582	7	7,50
Total	**43 275 051**	**404 235**	**2 853 663**		

** Mis en vigueur en 1978.

Participation de la clientèle
Année d'assurance 1980-81

Programmes et catégories	Valeurs assurées	Surface (ha)	Primes $	Nombre d'assurés par catégorie	Taux de prime
	$		$		(% moyen)
Système collectif					
Foin	82 538 953	674 900(1)	2 603 606	13 498	3,15
Maïs fourrager	19 881 637	60 556(1)	480 592	3 693	2,42
Céréales	19 154 488	97 170	832 534	9 850	4,35
Système individuel					
Foin	380 370	2 473	17 182	82	4,52
Maïs fourrager	724 086	2 333	40 275	156	5,56
Céréales commerciales					
Avoine	513 070	3 067	57 017	213	11,11
Orge	816 860	4 164	90 982	208	11,14
Blé	546 726	2 754	61 343	207	11,22

(1) Estimation.

Participation de la clientèle
Année d'assurance 1980-81 (suite)

Programmes et catégories	Valeurs assurées	Surface (ha)	Primes $	Nombre d'assurés par catégorie	Taux de prime (% moyen)
Céréales de semences					
Avoine	226 019	883	21 198	30	9,38
Orge	151 803	430	14 287	16	9,41
Blé	147 691	444	20 657	20	14,00
Betterave sucrière	2 369 928	2 395	95 812	159	4,04
Bleuets	111 726	2 580	19 553	16	17,50
Fraises et	605 486	365	52 700	103	8,70
framboises	135 418	89	8 907	41	6,58
Légumes de transformation					
Poids ridés	732 854	1 773	110 840	191	15,12
Pois non ridés	449 491	1 009	71 655	118	15,94
Haricot jaunes	761 454	1 412	110 231	153	14,47
Haricot verts	542 256	934	61 848	94	11,42
Maïs sucré	584,888	1 261	50 724	130	8,67
Légumineuses	1 201 998	6 244	172 454	345	14 36
Maïs-grain	17 809 423	38 276	1 335 332	836	7,50
Pommes classées et	1 753 219	71 842[2]	256 449	55	14,62
Pommes non classées	741 352	57 806[2]	64 473	46	8,70
Pommiers nains	8 392	1 738[3]	671	2	8,00
Pommes de terre	7 102 657	4 914	433 371	90	6,10
Tabac à cigare & à pipe	98 961	50	8 949	35	9,04
Tabac jaune	11 793 339	3 158	825 524	141	7,00
Cultures maraîchères					
Légumes racines	454 536	382	55 134	45	12,13
Légumes feuillus	198 960	241	27 258	58	13,70
Légumes fruits	156 600	164	22 179	63	14,16
Légumes divers	132 304	312	11 230	37	16,98
Légumes vivaces	39 680	50	2 976	8	7,50
Cultures de serres					
Concombres	30 750	4 094[4]	1 230	7	4,00
Laitue	8 464	911[4]	423	1	5,00
Tomates	60 059	723[4]	3 003	9	5,00
Total	**172 965 898**	**914 783**	**7 928 675**		

(2) Les chiffres cités sont exprimés en unités-arbres et sont exclus du total.
(3) Les chiffres cités sont exprimés en nombre d'arbres et son exclus du total.
(4) Les chiffres cités sont exprimés en mètres carrés et sont exclus du total.

Évolution des fonds d'assurance pour l'année 1977 — vs — 1981

	Soldes au 31 mars 1977	Soldes au 31 mars 1981	Indemnités et compensations au 31 mars 1981
	$	$	$
GRANDES CULTURES			
Système individuel			
Céréales	471 593	1 465 597	2 933
Maïs fourrager	368 176	938 187	32 323
Foin	608 754	1 548 517	6 966
Système collectif			
Céréales	Nil	(1 126 772)	1 745 981
Maïs fourrager	Nil	262 312	546 068
Foin	Nil	(6 406 536)	10 827 439
Cultures commerciales			
Betterave sucrière	63 487	261 223	76 675
Bleuets	Nil	(116 971)	100 444
Céréales	36 850	659 663	82 118
Céréales de semence	29 783	232 382	37 068
Fraisières et	Nil	27 989	101 660
framboisières	Nil	(47 816)	47 998
Légumes de transformation			
Haricots jaunes	17 308	124 144	66 991
Haricots verts	62 002	82 449	65 367
Maïs sucré	(2 310)	65 127	23 203
Pois non ridés[1]	(228 571)	137 305	14 660
Pois ridés		144 869	80 352
Légumineuses	18 569	(125 146)	380 775
Maïs-grain	336 936	1 874 284	1 482 944
Pommes classées et	(334 135)	(53 380)	49 452
Pommes non classées[1])		157 063	11 522
Pommiers nains	Nil	5 147	933
Pommes de terre	79 417	(284 483)	782 658
Tabac à cigare et à pipe	11 079	96 198	8 177
Tabac jaune	919 333	2 930 993	323 499
Cultures maraîchères			
Légumes divers	Nil	25 512	39 291
Légumes feuillus	Nil	13 909	31 255
Légumes fruits	Nil	3 578	41 020
Légumes racines	Nil	64 336	21 108
Légumes vivaces	Nil	(4 338)	8 338

(1) Les fonds d'assurance de ces productions ont été fractionnés pour refléter l'existence de nouvelles catégories (pois, en 1978; pommes, en 1978).

Évolution des fonds d'assurance pour l'année 1977 — vs — 1981 (suite)

	Soldes au 31 mars 1977	Soldes au 31 mars 1981	Indemnités et compensations au 31 mars 1981
	$	$	$
Cultures de serres			
Concombres	Nil	1 380	
Laitue	Nil	484	
Tomates	Nil	2 222	1 144
	2 458 271	2 959 428	17 040 332
	747 330(2)		
	3 205 601		

(2) Ce montant comprend un solde d'intérêt non réparti, pour la somme de 225 896 $. La balance est attribuable au réaménagement des fonds d'assurance à la suite de l'annulation de la dette de 9 000 000 $ consentie par le gouvernement du Québec.

Statistiques concernant l'évolution du programme pour les pommes

Années	Participation (nombre de participants)	Fonds d'assurance	Indemnités	Valeurs assurées
		$	$	$
1976-77	135	(334 135)	422 131	2 220 203
1977-78	110	(235 609)	81 741	1 574 730
1978-79	103	(119 593)	27 382	1 292 527
1979-80	86	(151 722)	294 836	1 925 362
1980-81	103	108 830	61 907	2 502 963

Chapitre V
Orientation et perspectives d'avenir des programmes d'assurance-récolte

La Régie assure la quasi totalité des récoltes produites au Québec, soit cinquante-cinq. Cet état de fait permet d'affirmer que les producteurs québécois sont les mieux protégés au Canada quant aux rendements de leurs cultures.

Il est important de souligner que la Régie a fait figure de chef de file pour plusieurs programmes, tels le système collectif des grandes cultures et le programme des cultures maraîchères.

La phase d'initiation de nouveaux programmes étant très avancée, la Régie orientera principalement son action vers l'amélioration des techniques de travail surtout en ce qui a trait à la quantification des récoltes et des pertes. Ce processus constitue en effet, la base d'établissement des rendements assurables et des montants payables en indemnités.

L'utilisation progressive depuis 1975 de ces méthodes dites objectives, consistant essentiellement dans le prélèvement d'échantillons dans des parcelles représentatives de récoltes, a permis à la Régie d'obtenir des résultats probants dans les programmes de plantes fourragères et de céréales.

Forte de l'expérience acquise, la Régie continuera d'effectuer des travaux de recherche afin de perfectionner les méthodes utilisées et assaiera de développer des modes de fonctionnement analogues pour les programmes récemment implantés.

Les résultats escomptés par cette démarche se situent davantage à moyen terme vu la complexité des programmes et la diversité des récoltes. Les normes à retenir devront respecter les spécificités de chaque culture, les écarts très prononcés entre les conditions pédologiques et climatologiques des diverses régions du Québec ainsi qu'une évolution technologique très dynamique susceptible de faire varier les rendements.